

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Remise par S. A. S. le Prince Souverain des insignes de la Légion d'Honneur à M. le Maire de Monaco.
Félicitations de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre à M. Alexandre Médecin.

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté ministériel nommant un garde-jardins.
Arrêté ministériel nommant un professeur adjoint à l'École de Dessin.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Manifestation de sympathie.
Remise de Médailles d'honneur par S. Exc. le Ministre d'Etat.
Société des Conférences. — L'Ame du Japon, par M. Bernard Franck; La montée des peuples de couleurs, par le R. P. Pimolé.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Saison d'Opéra: La Traviata; Parsifal.
Ecole Municipale de Musique.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a reçu lundi soir, en audience particulière, M. Alex. Médecin, Maire de Monaco, et lui a remis la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

En Sa qualité de Grand-Croix de la Légion d'honneur, Son Altesse Sérénissime a donné l'accolade au nouveau légionnaire et lui a adressé Ses félicitations.

Désirant donner au Maire de Monaco un témoignage de particulière estime, S. A. S. le Prince a daigné offrir à M. Alex. Médecin, l'insigne en brillants de la Légion d'honneur.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont daigné exprimer Leurs félicitations à M. le Maire de Monaco, à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur.

Leurs Altesses Sérénissimes ont eu la gracieuse pensée d'adresser à M^{me} Alexandre Médecin une magnifique gerbe d'œillets rouges.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913;
Vu la délibération, en date des 19-20 janvier 1927, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. François Giaccardo est nommé Garde-jardins, en remplacement de M. Deverini, décédé.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les

Travaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept février mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 10 juin 1913; relative aux fonctionnaires de l'Ordre administratif, de l'Ordre judiciaire et de la Sûreté publique;

Vu l'Arrêté ministériel en date du 15 janvier 1914, portant création et organisation des cours de dessins;

Vu les délibérations, en date des 13 novembre 1926 et 19-20 janvier 1927, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{lle} Ciompi Thérèse est nommée Professeur adjoint à l'École de Dessin artistique et industriel (Cours des jeunes filles).

Cette nomination aura effet du 1^{er} janvier 1927.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit février mil neuf cent vingt-sept

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 19 février 1927, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2^{fr}25
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum..... 1^{fr}25
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr}60

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 17 février 1927.

Le Maire :
ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

La nomination de M. A. Médecin, Maire de Monaco, au grade de Chevalier de la Légion d'honneur, a donné lieu à des manifestations de sympathie de la part du Conseil Communal, de la Commission

administrative de l'Hôpital, de la Commission administrative de l'Orphelinat et du personnel de la Mairie.

S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, entouré de MM. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, et Henry Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, a remis, vendredi matin, dans son cabinet, au nom de S. A. S. le Prince, la Médaille d'honneur de 2^e classe à :

M^{me} Louise Bus, née Basso, ancienne sage-femme à la Maternité de l'Hôpital;
M^{me} Victorine Lechal, née Isoardi, masseuse;
M. Galilée Mascarotti, masseur;
M. Louis Joséphine, facteur des postes à Monte-Carlo.

M. le Ministre a également remis la Médaille d'honneur de 3^e classe à MM. Antoine Scotto, secrétaire du Comité des Traditions locales, et Marius Fighiera, facteur des postes à Monte-Carlo.

Ces Médailles d'honneur avaient été accordées par S. A. S. le Prince à l'occasion de la Fête Nationale du 17 Janvier.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Lundi dernier, une conférence à laquelle assistait S. A. S. la Princesse Héréditaire a été faite sur l'Ame du Japon par M. Bernard Franck.

**

La semaine dernière, le R. P. Pimolé a terminé la série de ses trois instructives conférences sur « La montée des peuples de couleur ». Un public très nombreux était venu écouter sa parole chaude et familière, émaillée d'anecdotes vécues par le conférencier au cours de son dur sacerdoce de missionnaire africain.

Avant le partage de l'Afrique par les nations européennes, l'isolement a été la note dominante de l'histoire du peuple noir, séparé qu'il était des races civilisées, au Nord, par le Sahara, à l'Est, à l'Ouest et au Sud, par les Océans. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, ne se hasardèrent chez lui qu'un petit nombre de commerçants installés sur les côtes et des négriers qui faisaient la traite des esclaves.

Le noir, livré à lui-même, restait sauvage, dépourvu de civilisation créatrice; on ne trouvait chez lui, ni science, ni art, ni littérature; pas une agglomération digne du nom de ville, pas de monuments.

Avec la conquête et le partage de l'Afrique par les blancs, l'esclavage, les guerres de tribu à tribu cessèrent, les épidémies qui dévastaient des régions entières s'arrêtèrent; l'hygiène, l'instruction, le commerce, l'agriculture attachèrent le noir à son sol. Aussi, très prolifique, d'une vitalité animale surabondante, ce peuple vit sa population doubler en quarante ans.

Les noirs bien encadrés, étayés, si on peut dire, par les blancs, peuvent progresser, mais que ces derniers se retirent, un mouvement rétrograde se produirait fatalement et l'Afrique retomberait dans la barbarie.

Des vues bien appropriées sur les différents types de noirs et un excellent film sur les métiers sénégalais, ont vivement intéressé l'auditoire qui a chaleureusement applaudi le R. P. Pimolé.

La Cour d'Appel, dans son audience du 7 février 1927, a rendu les arrêts suivants :

C. L., chauffeur d'automobile, né le 4 avril 1899, à Saint-Lattier (Isère), demeurant à Monaco. — Tentative d'escroquerie et complicité de vol : treize mois de prison et 50 francs d'amende. Appel par C. du jugement du 11 janvier 1927, qui l'avait condamné à dix-huit mois de prison et 50 francs d'amende.

S. V., manœuvre, né le 7 octobre 1894, à Casalento-Spartano, province de Salerne (Italie), demeurant à Beausoleil. — Coups et blessures volontaires : 25 francs d'amende. Appel par S. du jugement du 7 décembre 1926, qui l'avait condamné à quarante-huit heures de prison et 25 francs d'amende.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 1^{er} et 8 février 1927, a prononcé les jugements suivants :

F. J., journalier, né le 27 janvier 1861, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison et 16 francs d'amende.

F. G., peintre en voitures, né le 22 décembre 1887, à Milan, demeurant à Beausoleil. — Infractions à la législation sur les automobiles et ivresse publique : 150 francs d'amende et 1 franc d'amende.

B. C.-P.-J.-B., garçon livreur, né le 6 juin 1897, demeurant à Cap-d'Ail. — Abus de confiance : huit jours de prison (avec sursis) et un franc de dommages-intérêts envers la Société L. et C^{ie}, partie civile.

B. A., maçon, né le 10 janvier 1902, à Prun, province de Verone (Italie), demeurant à Beausoleil. — Vols : quinze jours de prison (avec sursis).

R. J., journalier, né le 19 mars 1875, à Roquevaire (Bouches-du-Rhône), sans domicile fixe. — Mendicité : six jours de prison.

B. E.-A., cocher, né le 31 août 1904, à Nice, y demeurant. — Escroqueries et abus de confiance : Opposition par B. au jugement de défaut du 2 février 1926, qui l'avait condamné à trois ans de prison et 100 francs d'amende. Déclaré l'opposition irrecevable. Confirmé le dit jugement du 2 février 1926 (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

La Traviata.

Le hasard, qui préside à la composition des spectacles d'opéra, a voulu que, la semaine passée, parussent sur la scène de Monte-Carlo : *la Traviata* et *Parsifal*, œuvres émanant du génie italien et du génie allemand. Heureuse conjonction s'il en fut.

La Traviata de Verdi, bien que datant de 1853, a conservé une jeunesse d'inspiration, une vérité d'accent, une ardeur d'expression que l'on chercherait vainement dans la plupart des ouvrages italiens modernes dont on repaît les oreilles du public depuis pas mal d'années déjà.

Au risque de nous faire conspuer par les irréductibles contempteurs du passé, maladivement épris de nouveauté, ennemis-nés du *bel canto*, nous confesserons que peu d'œuvres, sauf *Tristan* et *Carmen*, nous émeuvent au même degré que *la Traviata*. Il va de soi qu'il n'y a pas la moindre comparaison à établir entre ces trois œuvres. Chacune d'elle suit un sillon différent, relève d'une mentalité, d'une conception d'art inhérentes au génie de son auteur et de sa race. Autres sont les tendances, autres les moyens d'expression. Dans *Tristan*, une féerie orchestrale et une floraison mélodique et harmonique miraculeuses ; dans *la Traviata*, une flagrante pénurie d'orchestre, entachée d'harmonique pauvreté, où les accompagnements sortent rarement des bornes d'une

conversation respectueuse à l'égard du chant — quand ils ne se taisent pas pour permettre au chant de se développer à son aise. Et, dans un opéra de Verdi, le chant est d'importance capitale. Cependant, si leur facture ne se ressemble ni de près, ni de loin, les œuvres auxquelles nous faisons allusion, certes très dissemblables de sentiment, de caractère et de signification, ont un point commun : l'émotion. *La Traviata*, ensermée dans la vétuste formule italienne, est embarrassée de roulades, surchargée de points d'orgue, encombrée de ritournelles ; elle est romancière en diable. Mais elle déborde d'émotion communicative. La mort de Violetta a sa place marquée à côté des plus pathétiques morts des héroïnes des drames lyriques. Emotion moins grandiose, si vous voulez, néanmoins, émotion tout de même. En plus, ces trois œuvres sont le produit de l'inspiration. Le procédé les sépare, la divine flamme les réunit.

Que la mélodie se développe dans le chant ou dans l'orchestre, il n'importe ? Elle existe. C'est elle qui représente, magnifie l'idée et donne du prix aux œuvres. Il est difficilement contestable que la force des ouvrages lyriques s'accroît par intussusception : plus un ouvrage contient de mélodie, plus il est riche. Les plus vastes musiciens de tous les pays ont toujours été de grands mélodistes. S'il y a cent manières de présenter, de traiter, de sertir l'idée, encore est-il indispensable que l'idée ne soit pas absente, sinon l'œuvre destituée de mélodies rentre dans la catégorie de ces inutilités sonores revendiquées par la sacro-sainte école du civet sans lièvre. C'est du vide, fort intéressant assurément, mais rien que du vide.

Des spécimens curieux et brillants de musique sans idée, supérieurement amenée et exécutée, surgissent souvent, par le temps qui court, pour donner satisfaction aux appétits distingués de quelques raffinés connaisseurs, s'attachant surtout aux miracles de la forme, en quête de sensations compliquées, tarabiscotées et peu ordinaires. Ces spécimens d'une bizarrerie tourmentée, joies des Esthètes, après avoir soulevé de petits fracas, ne tardent pas à rentrer dans le néant, d'où les besoins de fantaisie, le caprice des modes les avaient fait sortir. Alors, il n'est plus question de ces chefs-d'œuvre d'un jour. Et, jamais plus, le nom des inventeurs de ces produits du savoir-faire et de la mathématique ne voltige sur la bouche des hommes à la voix articulée.

La Traviata, qui se promène en triomphatrice de par le monde depuis soixante-quatorze ans, ne souffre pas trop des atteintes de l'âge ; son attrait reste à peu près le même ; elle exerce encore un réel empire sur le public. C'est que la musique de *la Traviata* est une musique essentiellement humaine, puisant le meilleur de sa force dans la générosité et la beauté de la mélodie, dans la sincérité de son expression, dans la vérité de ses accents. Son cri atteint à l'éloquence. Elle est impitoyablement dramatique. Musique d'impression pénétrante et déchirante, secouée de sanglots, scandée de spasmes, cruellement et exquisement passionnée, agonisante d'amour, elle emprunte à une teinte de mélancolie, épandue sur toutes les parties de la partition, une grâce poitrine, sur laquelle passe par instant un frisson d'une extraordinaire intensité de souffrance et d'angoisse. La fatalité pèse sur elle.

Il faut, pour porter un jugement équitable sur *la Traviata*, se reporter aux heures lointaines où Verdi en était à la formule dont relèvent *Rigoletto* et *le Trouvère* et ne pas demander au printemps de produire des fruits qui ne mûrissent qu'en automne. *Rigoletto*, *le Trouvère*, *la Traviata* sont les fleurs du printemps de Verdi ; *Otello* et *Falstaff* sont les fruits de son automne.

D'époque en époque, principalement lorsqu'il s'agit de musique, les habitudes changent, les modifications dans les goûts du public s'affirment à mesure que grandissent, impérieuses, les exigences de nouveauté.

« D'autres générations surviennent, écrit malicieusement Sainte Beuve, qui veulent surtout que l'on renouvelle les costumes et les modes de leurs sentiments » et il ajoute : « c'est à ce lendemain sévère que tout artiste sérieux doit songer. »

Verdi, « sérieux artiste », songea au « lendemain sévère ». Aussi, touchant à la vieillesse, n'hésita-t-il pas à abandonner la primaire formule qui, toute étriquée qu'elle était, n'empêcha pas la manifestation de son génie, ne nuisit pas à l'expansion de sa gloire.

M^{me} Dalla-Rizza, que son tempérament violemment dramatique sert si admirablement dans *la Tosca* et, notamment, dans *la Fille du Far-West*, en ne retenant pas suffisamment sa fougue naturelle, a quelque peu dépassé les limites sensibles du personnage de Violetta. Non que M^{me} Dalla-Rizza ait été inférieure dans le rôle de *la Traviata*. Elle y a apporté en nombre les brillantes qualités qui lui sont propres. Malheureusement ces qualités n'ont pas toujours leur meilleur emploi dans l'ouvrage de Verdi. Nous savons un gré infini à la célèbre cantatrice italienne de n'avoir pas vu dans le rôle de l'héroïne de *la Traviata* ce qu'y voient tant d'insipides chanteuses, c'est-à-dire une occasion de lancer des

fusées de notes, d'accumuler roulades, trilles et gargouillades, de faire une dépense effroyable de faux sentiments et de fausses notes. Mais nous lui aurions voulu, parfois, moins d'exubérance dramatique.

Parmi les conseils qu'il prodigue aux comédiens, Hamlet leur recommande ceci : « Dans le torrent, la « tempête et le tourbillon de votre passion, sachez « acquérir et conserver une tempérance qui en corrige « la sauvagerie. Laissez-vous diriger par la discrétion. « Mesurez le geste sur le mot, le mot sur le geste, en « ayant surtout soin de ne pas dépasser la nature. »

Ces conseils sages méritent d'être médités et par les comédiens et par les chanteurs.

Violetta est un personnage qu'il faut vivre, souffrir, incarner en toute simplicité pour en rendre la poignante humanité.

Le public a fait un succès énorme à M^{me} Dalla-Rizza. Ce qui répond à toutes les critiques. A côté de M^{me} Dalla-Rizza, MM. Capuzzo, Pilotto, Regis, Barone, Lubin, Garzo et M^{mes} Bilhon et Trabucchi tenaient les rôles principaux et moindres.

Le Ballet du 3^e acte fit plaisir. L'orchestre dirigé de façon souple, sûre et éminemment artiste par M. Victor de Sabata, donna de la très mélodique, très passionnée et très inspirée partition de Verdi, une exécution parfaite. On applaudit pendant toute la soirée.

Parsifal.

Vouloir parler, à présent de *Parsifal* serait, de gaieté de cœur, s'exposer à rabâcher ce que livres, études, brochures, articles en nombre incalculable clamèrent sur tous les tons. Ce miracle d'art a tant fait couler d'encre que la matière est complètement épuisée. Chef-d'œuvre de pensée pure, expression d'un art supérieur, *Parsifal* vous prend, vous étreint, vous fait frissonner et pleurer exauserment.

La légende raconte qu'un jour, pendant une tempête, un hymne de Sophocle fut chanté et qu'à l'instant le calme se fit : Neptune et la mer écoutaient. Il ne serait pas surprenant que telle page de *Parsifal* accomplît pareil prodige. *Parsifal*, écrit par Wagner au couchant de sa vie, est une réalisation de splendeur sereine qui a la noble suavité et la grâce auguste des grands ouvrages de l'antiquité. Quelque chose comme *Œdipe à Colone*. Il se dégage de cette composition, touchée du rayon sacré, une telle émotion que, dès les premières notes du prélude, on se sent envahir par l'ineffable. *Parsifal* fait atteindre à l'auditeur les suprêmes altitudes ; il agrandit démesurément l'horizon de chacun. L'œuvre est si profondément religieuse, que l'on entre au théâtre athée et qu'on en sort croyant.

Dans *Parsifal*, il est question — comme dans les *mystères* du moyen âge — de l'antagonisme existant de toute éternité entre le bien et le mal ; mais la fable s'y rehausse de beauté morale par la mise en relief de sentiments synthétisés en des types d'une humanité transcendente. L'amour mortel est absent du poème ; le désir, qui tente de le remplacer, vainqueur avec Amfortas succombe avec Parsifal. Tout est sacrifié à l'amour divin.

L'action du drame se résume en une seule phrase : Par la compassion « un simple » acquerra « le savoir » et accomplira l'œuvre de rédemption.

L'enfant simple et rigoureusement chaste, qui vagabondait au hasard, sans rien connaître, joyeux de tuer les bêtes paisibles ; le fol qui, entré dans le sanctuaire du Graal, assiste à ses imposantes cérémonies sans y comprendre quoi que ce soit et se voit chassé brutalement du saint lieu, — ce fol, combat l'erreur, repousse la tentation, dissipe les prestiges de la magie et réussit à reconquérir la lance sacrée ravie, jadis, au coupable par le méchant.

Contrairement à Siegfried, lequel est un héros prenant une part directe incessante et déterminante aux événements principaux de l'action de la *Tétralogie*, Parsifal reste étranger aux diverses aventures du drame suprême de Wagner. Témoin de ce qui se passe, il subit l'influence des faits et n'en ressent que le contre-coup. Il en est à ce point impressionné que l'émotion naît en lui. De simple qu'il était, il devient conscient. Sous l'empire du travail intérieur qui s'opère en sa conscience par la compréhension de la pitié, il accomplit l'acte visible, finissant par où Wotan commence : par l'action.

Parsifal, l'ordre de son destin accompli, rentre en vainqueur dans le temple, où, ayant guéri « le Roi pêcheur » de sa blessure, il assume la charge de la royauté du Graal et célèbre d'autorité le merveilleux office. Et le mystère s'accomplit. Car Parsifal est bien l'élu qui apporte « la rédemption au rédempteur ». Saisissant le sens éternel des choses, il n'est plus le jouet d'aucune apparence extérieure.

Le personnage de Kundry, en son dessin volontairement primaire, en sa dualité de réalité et de rêve, plus indiqué qu'établi, déconcerte souvent. On ne saisit pas immédiatement la signification de cet être énigmatique,

elliptique et symbolique, en qui se résument les deux aspects de la femme. Koundry, sous l'influence du sommeil, est soumise à une puissance occulte qui la domine et paralyse sa volonté; endormie, elle est capable des pires actions. Instrument dans les mains du magicien Klingsor, elle est la damnée, la tentatrice que son charme rend si dangereuse à la faiblesse des hommes. Eveillée, quand sa responsabilité est complète, elle donne l'exemple de tous les dévouements, n'a d'autre ambition que d'être utile et de servir — et elle meurt pardonnée et purifiée de tous les crimes qu'elle commit et dont elle est irresponsable, dans la joie de connaître l'éternelle vérité et d'avoir assisté au triomphe de l'Elu. Ainsi, selon Wagner, ce n'est que dans l'inconscience du sommeil, à l'état de rêve, alors qu'elle ne peut se défendre contre les suggestions coupables, que le mal a prise sur la femme. Rarement poète fournit une explication plus indulgente, plus idéale des invraisemblables complications et contradictions de la nature féminine.

Dans un ouvrage du genre de *Parsifal*, le poème ne peut se séparer de la musique. Se borner au seul examen de la musique serait se rendre coupable d'une grave faute contre l'esthétique du maître. La parole et le son étant également indispensables à la manifestation de sa pensée, à la réalisation de sa conception d'art, il n'y a pas chez Wagner un poète et un musicien. Wagner était par dessus tout et uniquement un poète-musicien possédant deux modes d'expression, indissolublement liés, et formant les indispensables parties d'un même organisme. La poésie est l'élément mâle, la musique l'élément féminin. Ces deux éléments, fondus l'un dans l'autre, constituent un tout intangible. Ceux donc qui considèrent uniquement Wagner comme un musicien de génie, ignorent une bonne part de son immensité, ne le comprennent qu'à demi et même pas du tout. C'est ce qui explique d'ailleurs que, l'inspiration musicale émanant de l'inspiration poétique, Wagner n'ait jamais pu écrire de musique sur un poème qui ne fût pas de sa façon.

Le concert, méconnaissant la réalité du système, la vérité de l'art Wagnérien, le fond même de l'idée de Wagner dont le but était le retour au drame antique, par conséquent la réconciliation, la réunion de la poésie, de la musique et du geste, le concert s'est emparé de plusieurs fragments de *Parsifal*, et ne se lasse pas de les exécuter. Ce serait fort bien, si ces pages pouvaient avoir leur entière signification, leur complète valeur et leur pleine splendeur, hors de l'œuvre où elles ont leurs places marquées, où les pages qui les précèdent et les suivent, les annoncent, en éclairent le sens, en disent la grandeur. Le concert a popularisé le magnifique Prélude, le magistral second tableau du premier acte, l'épisode exquis des Filles fleurs et le divin Enchantement du Vendredi-Saint. Que sont ces pages de grand goût et de grand choix, à côté de la beauté d'ensemble, de l'œuvre sans pair dont elles sont extraites? *Parsifal* est un chef-d'œuvre qu'il faut entendre, dans son intégralité et au théâtre, pour en saisir l'incomparable harmonie et en admirer dans toute sa souveraine ampleur la sereine, haute, suave et majestueuse sublimité.

Lorsque, dans une Cathédrale, l'on assiste à l'une de ces grandioses cérémonies du culte ayant pour objet l'exaltation de la gloire du Seigneur, le recueillement est de rigueur et toute idée, autre qu'une idée religieuse, imbue de foi, est sévèrement bannie. Les soirs où l'on joue *Parsifal*, le théâtre se transforme en Temple et la représentation devient une célébration d'office saint, noyant l'esprit dans le divin.

Sans doute, dans le drame sacré de Wagner, à côté du Temple de Graal, il y a le jardin magique où s'épanouissent, gonflées de tous les suc de la luxure, éclatantes des plus séduisantes couleurs, les adorables et empoisonnées filles fleurs. Cette matérialisation charmante du mal n'est là que pour faire ressortir davantage la grandeur et la sainteté du lieu qu'emplissent les éblouissants rayons s'échappant du vase Auguste dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit le sang du Christ. *Parsifal* n'ayant rien de commun avec les autres drames lyriques, on doit apporter à ses représentations d'ordre austère des pensées dégagées de toutes préoccupations profanes. L'artiste n'étant plus qu'une sorte de prêtre, son nom devient indifférent. Cherche-t-on à savoir comment s'appelle le prélat ou le curé qui célèbre la messe? Nous ne nous ingénierons donc pas à préciser les qualités scéniques et vocales dont firent preuve les comédiens — chanteurs chargés de rendre sensibles aux yeux et aux oreilles des assistants, les magnificences du génie poétique et musical du Dieu de Bayreuth. Que M. Franz ait été un très remarquable et très parfait *Parsifal*, Mlle Bourdon une très admirable Koundry, et M. Lapeyre, un Klingsor digne de louanges; que MM. Lafont, Tilkain-Servais, Huberdeau aient tenu de façon louable les personnages de Gournemans, Amfortas et Titurel, qu'importe? Ce qui importe c'est

que les officiants aient rempli à la satisfaction des fidèles leur saint ministère, autrement dit que l'interprétation ait été homogène, harmonieuse et franchement Wagnérienne. Aucun artiste n'ayant failli à sa tâche; les filles fleurs s'étant montrées charmantes; les décors, les costumes et l'arrangement général ne donnant prise qu'aux plus sincères compliments, il n'y a qu'à crier bravo. Et que soient solennellement remerciés les musiciens de l'orchestre et, sans réticence, leur vénéré chef, M. Léon Jehin, d'avoir compris et rendu, avec une entière dévotion et la dernière perfection, les sublimes mélodiques, harmoniques et instrumentales du chef-d'œuvre suprême de l'un des plus grands génies qui aient jamais paru sur le globe terraque!

Sous le coup de nobles, édifiantes et pures émotions le public se retira suavement ravi et profondément impressionné.

A. C.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

La troisième séance, consacrée aux œuvres de Louis Abbiate, a eu lieu dimanche, avec un plein succès. Les œuvres que nous avons entendues sont concises et montrent toute la verve lyrique du compositeur. Dans *Volutes et Méandres*, pour piano, l'auteur semble avoir condensé, avec une force d'expression singulière, tout le vague, l'énigmatique, l'impalpable que, par moments, nous sentons autour de nous. La suite de ces pièces si évocatoires est égayée par plusieurs morceaux d'une amusante fantaisie imitative: *Crécelle, Girouettes, Moulin*.

Mlle Marcelle Bousquet s'est montrée l'interprète idéale de ces compositions. Ses dons purement pianistiques s'allient chez elle à un esprit d'une vivacité et d'une souplesse merveilleuse.

Son toucher est d'une qualité délicate et on a pu admirer aussi la prodigieuse mémoire qui lui permet de jouer par cœur toutes ces œuvres.

Mlle Bousquet a donné également une ravissante interprétation de la quatrième *Sonate* (quasi Sonatine), dont on aime la tendre et claire poésie.

Mme la Baronne de Lagarde est une cantatrice des plus expertes, elle est douée en outre d'un sens artistique exquis; et elle a détaillé avec les nuances, les accents les plus expressifs des mélodies qui ont ravi ses auditeurs.

Ondines, Berceuse en songe, Je ne sais comment, sont des petits poèmes musicaux, d'une émotion intense et contenue, d'une extrême richesse de rythme et d'harmonie. La partie d'accompagnement a presque autant d'importance que la partie vocale. Mlle Estelle Baccala, l'excellente et délicate pianiste qui en était chargée, a accompli sa tâche en véritable artiste. On a fait à ces exécutants un grand succès bien mérité.

Interim.

Les Annales

Aurons-nous un théâtre radiophonique? demande Marcel Hervieu dans les *Annales*. La question est à l'ordre du jour. Lire, dans ce numéro, les bonnes pages de Fernand Vandérem; la spirituelle fantaisie d'Hervé Lauwick: *Le Patinage avec l'amour*; le curieux article de Forbin sur l'Utilisation des Chauves-Souris et la délicieuse comédie de Charles Clerc: *L'Attila du Foyer*, publié *in extenso*. En vente partout. Le numéro: 1 franc.

MINERVA

Lire dans ce numéro: Les femmes devant la politique. — Les œuvres sociales: La corbeille circulaire. — Il faut réorganiser l'artisanat féminin. — La chronique vétérinaire. — Notre double page de Mode: Pour les petites bonnes femmes coquettes... et pour leurs mamans. — Les menus de Minerva. — La page sportive de la femme. — Les livres. — Notre beau roman: l'Errante Image par Henry de Forges. — L'Education financière de la femme. — Les grandes vedettes de l'écran: Maurice de Canonge. — Résultats de nos concours: Concours de la plus belle Minerve et concours de bonnet de Sainte-Catherine. — Notre nouveau grand concours des plus beaux bébés (60.000 francs de prix). — Prix 1 franc.

2, rue de Clichy — PARIS.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

AGENCE DES ETRANGERS
Place Clichy, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 14 janvier 1927, enregistré, M. Marcel VIAL a vendu à MM. Eugène GAZIELLO et Jean VIALON le tiers du fonds de commerce dénommé *Agence des Etrangers*, qu'il possédait à Monte-Carlo, place Clichy.

Avis est donné aux créanciers de M. Vial, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, à l'Agence des Etrangers, à Monte-Carlo, où il est fait élection de domicile sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monte-Carlo, le 17 février 1927.

MODERN'AGENCE
6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 6 décembre 1926, enregistré, Mme Marie-Virginie BOTTERO a vendu à Mme Pauline BRESSANI, épouse de M. César CARLES, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce de buvette-restaurant qu'elle exploitait, 9, rue de Lorraine, à Monaco-Ville.

Les oppositions devront être faites à Modern-Agence, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous signatures privées, en date à Monaco du 16 octobre 1926, enregistré, MM. André et Laurent ROVELLO, garagistes, ont vendu à M. Marcel BRUNET, mécanicien-ajusteur, le fonds de commerce de garage, avec atelier de réparations, qu'ils exploitaient, sous la dénomination de *Garage Paradis*, rue Paradis, à Monte-Carlo.

Les créanciers de MM. Rovello, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition, entre les mains de l'acquéreur, au domicile à cet effet élu, au fonds vendu.

Monaco, le 17 février 1927.

AGENCE DES ETRANGERS
Place Clichy, Monte-Carlo.

Dissolution de Société

La Société en nom collectif ayant existé entre MM. Marcel VIAL, Eugène GAZIELLO et Jean VIALON, Directeurs d'agence, à Monte-Carlo, en vertu d'un acte sous seing privé, en date du 14 août 1926, enregistré à Monaco, a été purement et simplement dissoute.

MM. Gaziello et Vialon demeurent seuls propriétaires du fonds de commerce de l'Agence des Etrangers et en sont chargés de la liquidation.

Pour extrait:
GAZIELLO et VIALON.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte-Carlo

Messieurs les Actionnaires, porteurs d'actions anciennes, numérotées de 1 à 18.000, sont priés de déposer leurs titres (coupons intérêts n° 27 et coupons dividende n° 5 adhérents) au siège social, à Monte-Carlo, de 10 à 11 h. 1/2 tous les jours, pour l'échange de la feuille de coupons existante, contre une nouvelle feuille, en conformité de la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 mars dernier.

Le Conseil d'Administration.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Vente aux Enchères publiques
sur Saisie**

Le lundi 7 mars 1927, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e A. Settimo, notaire, à ce commis,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du **Fonds de Commerce de Boulangerie-Pâtisserie**, exploité à Monaco, au rez-de-chaussée d'un immeuble 8, rue Joseph-Bressan, avec succursale à Monte-Carlo, villa Radiouse, 24, boulevard d'Italie, par MM. Desfeux et Dumont.

Le dit fonds connu sous le nom de *Boulangerie Nouvelle* comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le mobilier, matériel servant à son exploitation et le droit au bail des locaux où est exploité la succursale de Monte-Carlo.

Mise à prix..... 50.000 fr.

Consignation pour enchérir.... 5.000 »

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls, du propriétaire de l'immeuble 8, rue Joseph-Bressan, un nouveau bail, ainsi que des autorités compétentes, les autorisations et licence nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

(Signé :) A. SETTIMO.

**Société Anonyme Monégasque de la Chocolaterie
de Monaco**

au Capital de 600.000 francs

Siège social : Quartier de Fontvieille, Monaco.

Avis

Messieurs les Actionnaires de la Chocolaterie de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 10 mars 1927, à 15 heures, au siège social, quartier de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du Rapport des Commissaires des comptes ;
- 3° Lecture du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1926 ; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice écoulé et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 6° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1927 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme de la Biscuiterie Delta.

au Capital de 250.000 francs

17, boulevard de l'Ouest, Monaco.

Avis

Messieurs les Actionnaires de la Biscuiterie Delta sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 10 mars 1927, à 11 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Lecture du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1926 ; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice écoulé et quitus à qui de droit ;
- 4° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1927 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.

Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

*Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.*

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL

Distribution d'Eau chaude.

**Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie
et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco**

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 17 mars 1927, à 14 h. 30, au siège social, Usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1926 et quitus aux Administrateurs ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (art. 36 des Statuts) ;
- 6° Nomination de deux Administrateurs ;
- 7° Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1927 ;
- 8° Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette Assemblée.

MM. les actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'Assemblée Générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des Banques agréées par le Conseil d'Administration équivalra au dépôt de titres.

Le Conseil d'Administration.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Socal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Titres frappés de déchéance.

Néant.